



Faux en Ecriture publique

Par **Pamelzoe**, le **28/03/2013** à **13:17**

Trois gendarmes ont fait une expulsion violent et illegale 13 Juillet 2011. Sans aucun document sans aucun autorisation du tribunal et sans leurs IDs.rnDeux autre hommes present sans IDs.rn06 Septembre 2011 le Juge execution a declare le document que l'huissier (un des hommes present) m'a pousse quand il a jete moi et mes deux enfants dehors) null et pas valide.rnLes huissiers ont refuse a donne les cles a prendre tous nos affaires. Ils ont expulse nous sans nos passports sans mes meubles, vetements et valuables et tous les affaires de mes deux filles.rnAucune aide des gendarmes qui ont refuse a assister parce que ils ont dit; 'Vous etes expulse'rn16 Fevrier 2012 tous nos affaires vole et detruit par 4 hommes envoye par les proprietaires et les huissiers.rnles gendarmes ont refuse a assiste et a prendre ma plainte.rnj'ai ecrit sur facebook tout.rnLes gendarmes ont fait une plainte contre moi pour les choses je ne comprends pas parce que je suis une etrangere. Les gendarmes ont refuse a montrer leur IDs et ils ont venu avec une dame qui a dit elle est une interprete. Elle a aussi refuse a montre son ID.rnMais j'ai deja depose les plaintes et les plaintes contre les gendarmes et les proprietaires et les huissiers au nouveau procureur sans aucune reponse. Il a change mes mots a faire une plainte contre moi.rnMais le meme procureur etait le Juge Instruction en Reunion ou il a fait Faux en Ecriture Publique aussi et le 11 Juin 2013 il doit etre au Cour de Cassation et accuse.rnComment c'est possible que cette personne peut venir a St Martin comme procureur et il a fait la meme chose ici. Ila a change mes mots a faire comme c'est moi qui a accuse les gendarmes de organiser le vol et destruction.rnLe bureau aide juridictionnelle de Basse Terre Guadeloupe refuse a repondre a mes demandes avoir un avocat.rnLes Batonniers a Guadeloupe refuse a repondre.rnMais en plus un batonnier j'ai visite 17 Septembre 2011 ave un temoin a pris mes documents originaux et il refuse me retourner mais en plus il a menti que il n'a jamis pris mes documents.rnJ'ai fait une plainte et le meme procureur a ecrit n'est pas son travail.rnEncore aucune de mes plaintes contre le pere de mes deux filles Non Paiements Pensions Alimentaires sont suivi depuis Octobre 2011.rnje suis traite comme une criminelle et j'ai 60 ans sans jamais n'a fait rien contre la loi et les

gendarmes ont dit c'est moi sur leur liste noir a St Martin.
Sans un avocat, et avec le Faux en Ecriture Publique par le procureur. Peut etre quelqu'un peut repondre? Qu'est-ce que je dois faire?

Par **citoyenalpha**, le **29/03/2013 à 15:30**

Bonjour
au vu de votre post vous devriez prendre un avocat pour qu'il étudie votre dossier.
des consultations gratuites sont organisées. Vous pouvez vous renseigner en mairie.
Restant à votre disposition.

Par **Pamelzoe**, le **30/03/2013 à 02:11**

ah oui.. mais a St Martin, il n'y a pas les consultations gratuits. Nous n'avons pas une mairie. En plus tous mes demands pour Aide Juridictionelle au Bureau Aide Juridictionele de Basse Terre Guadeloupe sont sans aucune reponse. LRAR aussi. Les batonniers ne repondent pas. Moi j'ai 60 ans. Mes filles sont Francaises et mineurs. Le BAJ n'a jamais repondu n'en plus pour un avocat pour mes filles.
La situation a St Martin est IMPOSSIBLE.
Mais. le juge sait aussi.
Il m'a dit.
Donc c'est bloque.
La semaine derniere j'ai reçu mon dossier que j'ai donne a un avocat. Elle a dit "Conflits des Interets"
Impossible a recevoir l'assistance d'un avocat.
Mme Le Ministre de la Justice aussi sait. J'ai envoye mes copies. Elle n'a pas repondu.
Mais je veux savoir.
Comment c'est possible que le procureur qui a reçu mes plaintes contre la gendarmes n'a jamais me repondu.
Il a change mes mots a faire une plainte contre moi.
Il a utilise les faux...
et meme comme il a fait a Reunion.